





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de la CSDGE

<u>Dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront</u>, nous vous communiquons ci-dessous les mesures prises concernant les passages de grades de Février 2021.

Passages de grades du 1er au 4ème Dan session février 2021

> Pour les candidats qui avaient déposé un dossier d'inscription pour l'examen de mai et juin 2020 :

La fiche de candidature et la participation aux stages restent valides, vous devrez par contre adresser un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive de l'aïkido et le timbre de licence de la saison en cours.

En fonction des situations, les dossiers complets ou seulement des compléments devront donc être retournés soit aux liques organisatrices, soit aux secrétariats fédéraux.

Les frais d'inscription n'auront pas à être réglés une nouvelle fois pour ceux qui auraient déjà payé.

> Pour les nouveaux candidats qui souhaitent se présenter à la session de février :

Les dossiers d'inscription devront être adressés :

- 1° et 2° Dan, deux mois avant la date de l'examen février 2021.
- 3° et 4° Dan, trois mois avant la date de l'examen février 2021.

D'autre part à situation exceptionnelle mesure exceptionnelle, pour tous les candidats qui n'auraient pas le nombre de stages validant requis, (3 stages) une tolérance d'1 stage manquant sera acceptée, d'autre part le délai de prise en compte pour les stages sera de 18 mois et non de 12 mois.

Co-Présidents de l'UFA

Co-Présidents de la CSDGE

Francisco DIAS Michel GILLET Gérard MERESSE Michel BENARD

Menney



4

#